

2018 marque le début de la deuxième moitié du mandat.

Un rappel des travaux réalisés par l'équipe municipale :

- Restauration complète de l'église et du mur du cimetière.
- Isolation thermique de la mairie-école et de l'ancien presbytère.
- Réfection totale de la toiture du bâtiment mairie-école qui datait de l'après-guerre (fin des années 1940).
- Restructuration du chemin de la Moselle avec le remplacement de l'éclairage public (LED) et réalisation d'une canalisation d'eau potable.

Tout ceci réalisé malgré les baisses des dotations de l'Etat (DETR) de 37 000 € en 2014 à 0 € en 2017 et cela sans en augmenter les taux de taxes communales depuis plus de 10 ans.

Dans le futur proche, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments publics sera l'une de nos préoccupations :

- Rampe d'accès pour le cimetière et l'église,
- Rénovation de la salle des fêtes (toilettes, cuisine, acoustique)
- Continuation de l'enfouissement des réseaux secs rue de l'école, chemin du Pignon, une partie de la rue Principale.
- Sécurisation du terrain de football contre les occupations illégales.

Pour la salubrité de notre village, des bornes de propreté pour remédier aux chiens qui s'oublent sur les trottoirs, sont installées à trois endroits. Cela devrait permettre, grâce au civisme des propriétaires canins, enfin, de retrouver une amélioration de notre cadre de vie.

La commune participe pour un quart dans la construction de la nouvelle école du regroupement scolaire située sur le ban communal de Vany.

Avec ce bulletin, vous recevez celui de 2016 qui avait été rédigé mais suite à des problèmes d'impression et d'informatique, il n'a pas pu être édité en temps voulu.

Avec la venue des beaux jours, je vous souhaite de passer d'agréables soirées à l'extérieur, tout en respectant la tranquillité de vos voisins et de passer de bonnes vacances.

Michel BOULANGER  
Maire de Malroy

## Sommaire

Le mot du Maire	p. 1	Repas des Anciens	p. 9 et 10
Memento	p. 2	Travaux	p. 11 et 12
Déchèteries	p. 3	Informations générales	p. 13 et 14
Comptes rendus conseils municipaux	p. 4 à 7	Civisme	p. 15
Etat Civil	p. 8	Associations	p. 16 à 21
Vœux du Maire	p. 9	Ecole	p. 22 à 24

**MAIRIE**

Adresse : 33, rue Principale  
57640 MALROY  
Tél/Fax : 03 87 77 89 36  
E-mail : [mairiedemalroy@wanadoo.fr](mailto:mairiedemalroy@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture :**

Lundi de 17 h à 18 h  
Vendredi de 10 h à 12 h  
Permanence des élus sur rendez-vous  
le lundi de 18 h à 19 h

**Communauté de Communes**

Communauté de Communes  
Rives de Moselle  
Adresse : 1, place de la Gare  
57280 MAIZIERES LES METZ  
Tél. 03.87.51.77.02  
Site internet : [www.rivesdemoselle.fr](http://www.rivesdemoselle.fr)

**Déchèteries :**

Voir en page suivante

**URGENCES**

SAMU : 15  
Gendarmerie : 17 ou 03.87.77.91.02  
Pompiers : 18  
Police municipale : 06.08.37.12.05  
Médigarde : 0820.33.20.20

**Ecole - SIS Failyly**

1, route de Vrémy - 57640 FAILLY  
Tél. 03.87.76.78.33

**Ecole Malroy**

33, rue Principale - 57640 MALROY  
Tél. 03.87.77.86.29

**Assainissement :**

**Nantaise des Eaux Services**  
Tél. 09.69.320.404  
7j/7 – 24h/24

**ASSOCIATIONS****LA MARIA POLITE**

Présidente : Mme Nicole MAUVE  
Adresse : 81, rue Principale  
57640 MALROY  
Tél : 03.87.77.86.20

**A.S. MALROY**

Président : M. Claude CABIROL  
Adresse : 5, chemin de la Croisette  
57640 MALROY  
Tél : 03.87.77.84.37

**Comité de Gestion Salle F. ISTRIA**

Président : Jean-Luc MAUVE  
Pour une location :  
Contacter M. Michel PELLERIN  
Tél : 06.34.96.18.53

**LES AINES DE MALROY**

Présidente : Mme Dominique GRACEFFA  
Adresse : Chez Mme SCHMITT  
75, rue Principale  
57640 MALROY  
Tél : 03.87.77.72.41

**MALROY Athlétic Club**

Président : M. Raphaël FURFARI  
Adresse : 17, rue des Fauvettes  
57070 ST JULIEN LES METZ  
Tél : 03.87.74.27.72

**Association LES FELINS DE MALROY**

Présidente : Mme Geneviève THION  
Adresse : 11, rue de l'Eglise  
57640 MALROY  
Tél : 03.87.77.70.12 – 06.76.37.20.30

# DECHETERIES – NOUVEAUX HORAIRES

## Horaires d'hiver (effectif du changement d'heure d'octobre à celui de mars)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	14h – 17h
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	14h – 17h
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

## Horaires d'été (effectif du changement d'heure de mars à celui d'octobre)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 18h
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

## Séance du 31 mars 2017

### **Compte administratif 2016**

Monsieur POINSIGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture de ce compte qui, représentant rigoureusement la réalité des engagements pris par le Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité, hors la présence de Monsieur BOULANGER, Maire.

### **Compte de gestion 2016**

La procédure se déroule conformément à l'article L 2541-13 du Code Général des Collectivités territoriales. Les conseillers, après examen des différents chapitres et articles du compte de gestion 2016 de la commune, établi par le Receveur Municipal, constatent à l'unanimité, que celui-ci est rigoureusement régulier et conforme au budget 2016 et qu'il n'appelle aucune réserve ni observation de leur part.

### **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Décide d'affecter le résultat de la manière suivante

REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	1 524 353.87 €
--------------------------------	----------------

### **Taux des taxes communales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2017 le taux des taxes communales, égal à ce qu'il était en 2016 à savoir :

Taxe d'habitation :	7.68 % - Foncier bâti :	8.74 % - Foncier non bâti :	26.02 %
---------------------	-------------------------	-----------------------------	---------

### **Budget primitif**

Le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre à :

1 887 849.47 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2 084 686.90 € en dépenses et recettes d'investissement.

### **Indemnité du Maire et des Adjointes**

Suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique, le Conseil Municipal a délibéré afin de prendre en compte cette augmentation pour le calcul des indemnités du Maire et des Adjointes.

## Séance du 8 juin 2017

### **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Argancy**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé d'émettre un avis au projet de PLU de la commune d'Argancy tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil municipal du 24 février 2017.

Après consultation de l'ensemble du dossier, ce projet n'appelle aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Avenant à la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant à la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery.

Cet avenant concerne l'article 4 «ARMES DE SERVICE» qui indique que le port des armes des catégories B et D par les agents de la police municipale est autorisé pendant leur service, de jour comme de nuit.

### **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – rapport du 9 mai 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désapprouve le rapport de la CLECT réunie le 09 mai 2017.

## **Projet de motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisées sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Le Conseil Municipal propose donc, à l'unanimité pour les cartes d'identité, de s'opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

## **Séance du 27 juillet 2017**

### **Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malroy.

### **Instauration du droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme.

### **Travaux de voirie Chemin de la Moselle – Appel d'offres**

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de réfection de la voirie, remplacement de l'éclairage public et création d'un réseau d'eau potable au chemin de la Moselle.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

### **Motion relative au rassemblement national des gens du voyage sur l'ancienne base aérienne de Grostenquin**

Le Conseil Municipal de Malroy s'oppose à l'organisation du rassemblement des gens du voyage 2017 sur l'ancienne base de Grostenquin.

## **Séance du 29 septembre 2017**

### **Projet schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle pour la période 2017-2023.

### **Création du syndicat mixte « Moselle Aval »**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la création du syndicat mixte d'études « Moselle Aval », donne son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte et approuve les statuts de ce syndicat mixte.

## **Travaux de voirie Chemin de la Moselle – Attribution du marché suite à l'appel d'offres**

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de voirie du Chemin de la Moselle, la Commission d'ouverture de plis s'est réunie le lundi 11 septembre 2017 afin de procéder à l'ouverture des 4 offres déposées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission « Ouverture de plis » et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'attribuer le lot à l'entreprise proposée par la commission,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,

De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

## **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 1 :*

Section n° 2 – n° 96, Village, de 54 ca,

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 2 :*

Section n° 2 – n° 177/116, rue Principale, de 1 a 72 ca,

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 3 :*

Section n° 2 – n° 132, 3, chemin de l'Abreuvoir, de 2 a 92 ca,

Section n° 2 – n° 152/130, Village, de 5 a 54 ca,

Section n° 2 – n° 150/130, Village, de 1 a 85 ca (moitié indivise de la parcelle à usage d'accès)

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 4 :*

Section n° 2 – n° 114, 56, rue Principale, de 8 a 52 ca,

Section n° 2 – n° 95, Village, de 42 ca.

## **Séance du 10 novembre 2017**

### **Création du syndicat mixte des Eaux de la Région Messine (SERM) et adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rives de Moselle se verra dotée de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Historiquement, la Ville de Metz assure le service public de distribution d'eau potable sur 9 communes du territoire communautaire (Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Maizières-lès-Metz (en partie), Malroy, Trémery et Hauconcourt) et assure la fourniture d'eau sur la commune d'Hagondange qui gère en direct la distribution.

Dans ce contexte, plusieurs réunions d'échange se sont tenues avec la Ville de Metz sur le devenir du service. Avec le transfert de la compétence de la Ville de Metz à Metz Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la constitution d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux de la Région Messine » (SERM) pour la reprise de la gestion de l'ancien réseau messin a été proposé.

Le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable quant à la création du Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine,

Donne son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,

Approuve les statuts de ce syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI relatifs aux gens du voyage.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de pouvoirs de police spéciale relatifs aux Gens du Voyage au profit de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

## Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles :

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 5 :*

Section n° 2 – n° 157/0091, 7, rue de l'Eglise, de 5 a 20 ca,

Section n° 2 – n° 159/0091, rue de l'Eglise, de 1 a de 25 ca.

*Déclaration d'intention d'aliéner n° 6 :*

Section n° 3 – n° 64, 110, rue Principale, de 6 a 19 ca,

Section n° 3 – n° 65, les 5 Journaux, de 9 a 47 ca.

## Délégués communaux - Commission « SIS école » :

Le Conseil Municipal valide la candidature de M. Jean-Denis MARTIN, actuellement suppléant, au poste de titulaire de la commission « SIS Ecole » en remplacement du poste de Mme SCHMITT qui devient titulaire.

## Séance du 22 décembre 2017

### Modification du temps de travail de l'Agent Administratif :

Etant donné l'augmentation des tâches administratives au niveau du secrétariat de mairie, le temps de travail de l'Agent Administratif est augmenté. Il passe de 16h à 20h hebdomadaire.

### Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal adopte le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Motion contre la décision imposant à la perception de VIGY de ne plus recevoir ou verser de sommes en liquide.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Directeur des Finances Publiques de la Moselle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la perception de Vigy ne pourrait plus ni recevoir ni verser des sommes en liquide. Pour tout dépôt de fonds, les usagers devraient aller à la perception de Maizières-Lès-Metz.

Cette décision est aberrante car une perception qui ne peut ni verser ni recevoir une somme en espèces n'a plus aucun sens. Les différentes régies communales seront de fait confrontées à des difficultés importantes.

Deux des trois perceptions qui existaient dans l'Est de la région messine ont fermées. Il ne reste que Vigy. Dans une logique de proximité, il est inacceptable de chercher maintenant à liquider la dernière perception de ce secteur géographique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc le rétablissement de la perception de Vigy dans la plénitude de ses attributions afin de ne pas obliger les communes à multiplier les interlocuteurs et les démarches et pour faciliter la vie quotidienne des habitants des communes rurales.



## MARIAGE

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Charlotte REMY & Samuel ALBERT



## NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à  
Juliette GIAROLI née le 4 juillet 2017

## DECES

Paul PETITGAND	15 mars 2017
Maurice PETIT	2 août 2017
Michel LOUTERBACH	29 août 2017





## VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire a présenté, au nom du Conseil et en son nom personnel les vœux de santé, bonheur et prospérité aux personnes présentes et à l'ensemble des citoyens de Malroy.

Il a remercié le personnel communal et les conseillers pour l'ensemble du travail accompli tout au long de l'année 2017.

Le Maire a présenté les diverses associations aux nouveaux habitants, fait un état des travaux réalisés et des projets futurs.

Cette soirée s'est terminée autour d'un buffet et du verre de l'amitié.



## REPAS DES ANCIENS

Le menu concocté par Benièrè Traiteur a pleinement satisfait l'ensemble des convives ainsi que la bonne humeur engendrée par Martial Ravenel.

Ce fut un après-midi agréable où chacun a pu se retrouver pour parler du bon vieux temps, pendant que d'autres ont fait quelques pas de danse.

Quelques bulles ont clôturé cette journée où chaque convive est reparti avec un petit cadeau de la municipalité.



# REPAS DES ANCIENS



Soyez  
Les  
Bienvenus



Bon  
APPÉTIT...

# CHEMIN DE LA MOSELLE

Pour répondre à certaines contraintes (lampes au mercure de l'éclairage public, marches arrières des véhicules de secours et ramassage des ordures ménagères), des travaux de restructuration du chemin de la Moselle ont été entrepris :

- Rénovation de l'éclairage public (avec des lampes LED),
- Aire de retournement,
- Drainage
- Mise en place d'une canalisation d'eau potable en partenariat avec la Ville de Metz et la Mosellane des Eaux.

Les travaux se termineront début 2018 (enrobé final).



## TRAVAUX EGLISE

Après un an de chantier et suite au problème survenu au crépi du mur du cimetière, les travaux de rénovation de l'église Saint-Maurice sont achevés.

Pour compléter cet ensemble de restauration, une horloge a été posée sur la face avant du clocher.

Prochainement, pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, une rampe sera faite à l'entrée du cimetière ainsi que l'aménagement de l'allée menant à l'église.



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Après plus de deux ans de travail, la commune s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU). En février, le tribunal administratif a mandaté un commissaire enquêteur qui a réalisé une enquête publique de mai à juin 2017. Plusieurs personnes se sont déplacées pour le rencontrer.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport contenant des interrogations et les remarques émises par les services de l'Etat.

Le groupe de travail les a étudié et a répondu.

Le rapport a été transmis au tribunal administratif qui a répondu favorablement.

Le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme le 27 juillet 2017.



## DATES A RETENIR

Brocante	Dimanche 6 mai 2018
Fête de l'été	Samedi 30 juin 2018
Fête Patronale	22-23 septembre 2018

## SITE INTERNET

Un nouveau site internet géré par la commune a vu le jour récemment.

Pour accéder à toutes les actualités et informations municipales, une seule adresse :

# http://www.malroy57.fr



## PUITS D'ALIMENTATION EN EAU – Réglementation

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage en mairie. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a en effet introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques existants ou futurs.

## ASSAINISSEMENT

En cas de problème concernant l'évacuation des eaux usées, il faut contacter le numéro d'urgence de la Nantaise des Eaux : 09.69.320.404.  
 Rappel : pour un bon fonctionnement du réseau d'assainissement, il est préconisé de ne jeter dans les WC que du papier toilette.  
 Lors des dernières obstructions du réseau, lingettes, vêtements, bouchons de graisse en ont été la cause.  
 Rouleaux (même biodégradables), lingettes, couches, protections féminines doivent être jetés avec les ordures ménagères.



## REPORT RAMASSAGE DECHETS

Jours fériés  
**Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018**  
**Mardi 8 mai 2018**  
**Mardi 25 décembre 2018**

Jours de rattrapage  
**Mercredi 2 mai 2018**  
**Mercredi 9 mai 2018**  
**Lundi 24 décembre 2018**

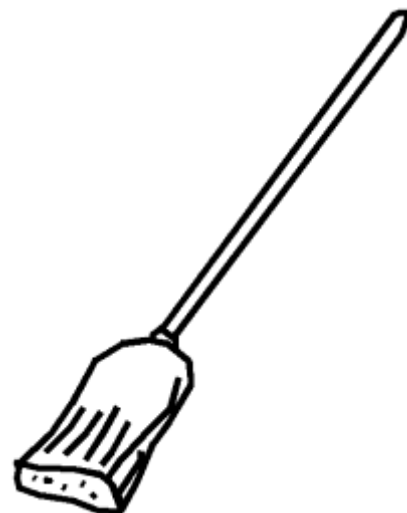
**Rappel : pas de rattrapage pour les déchets recyclables (sacs transparents).**

## PLANNING BALAYGE DES RUES

Les prochains balayage des rues auront lieu les :

- Vendredi 11 mai 2018
- Vendredi 15 juin 2018
- Vendredi 13 juillet 2018
- Vendredi 10 août 2018
- Vendredi 14 septembre 2018
- Vendredi 12 octobre 2018
- Vendredi 16 novembre 2018
- Vendredi 14 décembre 2018

Merci de ne pas stationner vos véhicules le long du trottoir à ces dates afin de faciliter le passage de la machine.



## COLLECTE DECHETS RECYCLABLES

A partir du mois de mai, les déchets recyclables ramassés auparavant dans les caissettes jaunes seront désormais collectés dans des sacs plastiques transparents. Ces sacs fournis par la communauté de communes sont à retirer en mairie, aux heures d'ouverture.



## CIRCULATION

Les trottoirs et aires de stationnement ne sont pas des voies de circulation. Devant l'incivisme de certains la mairie a décidé d'implanter des barrières de sécurité à des endroits sensibles dans la commune.

Il est également demandé de respecter les zones à 30.



## PROPRETÉ

Gardons notre commune propre.

A cet effet des bornes de déjections canines ont été installées aux endroits ci-dessous :

- A hauteur du n° 20, rue Principale,
- Au croisement de la rue Principale et de la rue de l'Eglise,
- A hauteur de l'arrêt de bus, au n° 116, rue Principale.



## TRANQUILITÉ

L'hiver a été long et maussade le printemps pointe son nez et les mains vertes vont pouvoir se réactiver. Nous regrettons de devoir préciser à nouveau ces règles élémentaires :

- pas de feux de broussailles ou autres
- pas de tondeuses ou engins sonores en dehors des heures autorisées
  - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
  - Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
  - Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



## CONVIVALITÉ

Pour les adeptes de la promenade ou de la marche des bancs seront installés. Nous souhaitons ne pas y retrouver des mégots de cigarettes, des canettes, des papiers de bonbon et autres aux pieds de ceux - ci.



## LE CLUB DES AINES

La reprise a été difficile pour notre club. Pas de nouvelles inscriptions, mais un adhérent en moins.

En effet, une figure emblématique du club, Monsieur PETIT, nous a quitté en Juillet dernier.

Nous avons également perdu une fidèle adhérente, Mme GRABIAS, qui venait de METZ.

Madame Nadine WEBER, vice présidente, a donné sa démission ; elle a été remplacée par Monsieur Jean-Marie DAL DEGAN qui vient de VANY.



Malgré tous ces problèmes nous continuons et continuerons car nous souhaitons que ce club subsiste.

Nous avons fait une bonne saison 2016-2017 :

3 expositions de petits sujets réalisés pour Noël et Pâques qui ont eu un succès fou. (bougies et bouteilles décorées, couronnes pour Noël, couvre oeufs, petits paniers, lapins et poussins au tricot, habits de poupées, napperons au crochet et bien d'autres. Participation au vide greniers.

Beaucoup de monde pour le couscous concocté par Jean-Luc MAUVE. Les convives sont repartis avec un petit cadeau. Ces petits lots nous ont été donnés par différents commerçants de St. Julien, Amnéville et Metz. Nous les remercions.

Merci à toutes les personnes qui participent à nos repas.

Depuis 3 années, nous fêtons la Saint Nicolas avec les enfants de l'école. Tout le monde est ravi, séniors et enfants.

Jean-Luc s'est proposé pour nous préparer une paëlla, nous comptons sur votre présence. Vous serez prévenus en temps utile.

Nous continuons nos ateliers, peinture, tricot, bricolage, collage, albums photos, etc... et bien sûr les jeux pour les adeptes de la belote, scrabble, triominos, discussions autour d'un café et gâteau.

Nous vous proposons de faire un essai et peut être que vous viendrez nous rejoindre, nous l'espérons car nous manquons d'adhérents. Les inscriptions se font auprès de Mme SCHMITT au 03 87 77 72 41.

Nous vous souhaitons à tous un bon semestre mais surtout une bonne santé.





## MALROY ATHLETIQUE CLUB

Notre Club est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 18 h à 21 h.

Vous voulez vous remettre ou garder la forme, Raphaël FURFARI, président du club vous guidera dans votre entraînement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marie-Claire PELLERIN au 03.87.77.80.79.

## LA MARIA POLITE

Petit condensé sur nos manifestations de l'année 2017.

- VIDE GRENIERS : Les années ne se ressemblent pas. Un peu moins d'inscrits que l'an passé en raison de l'incertitude du temps, les bénévoles de la restauration ont été très satisfaits du résultat. Madame la pluie nous a fait l'honneur de nous rendre visite en fin d'après midi à la grande satisfaction des organisateurs mais aussi des exposants et des visiteurs.
- FETE DE L'ETE : Cette fête est organisée dans le but de réunir les habitants du village pour leur permettre de faire connaissance et de partager un petit moment autour d'une table. Les crêpes de Marie Pierre remportent tous les ans un succès.
- FETE PATRONALE : Quelle chance... Le soleil était encore avec nous cette année. Vif succès pour cette fête. Regardez nos bénévoles sur les photos (une partie), ils ont tous le sourire. Bonne humeur et joie étaient de la partie.

Au calendrier :

- Assemblée générale ouverte à tous. Vous serez les bienvenus. Elle aura lieu le 16 Février à 19 H à la salle F. Istria.
- VIDE GRENIERS : 6 MAI 2018. Vous pouvez déjà vous inscrire auprès de Nicole en appelant le **06 58 81 45 92**. Les modalités vous seront indiquées. Vous pouvez également les consulter sur le site VIDE GRENIERS.ORG
- FETE DE L'ETE : 30 JUIN 2018 Cour de l'école. Nous vous attendons tous.
- FETE PATRONALE : 22 et 23 SEPTEMBRE 2018 - Soyez nombreux pour maintenir le moral des troupes qui se dévouent afin que ces 2 journées soient réussies.

Nous informons les parents d'enfants scolarisables qu'ils peuvent nous faire parvenir une demande d'aide pour les voyages scolaires.

Nous participons, également, à l'achat de la carte de pêche pour les amateurs de 12 à 18 ans.

Nous attendons toujours des bénévoles. Il ne s'agit que de 3 manifestations dans l'année. L'ambiance est chaleureuse alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Toute l'équipe de LA MARIA POLITE vous souhaite un bel été.

# BROCANTE 2017

Association



# FETE DE L'ETE





## A.S. MALROY

Nous voici à la trêve de la saison 2017/2018, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il faudra se battre lors des matchs retour pour espérer se maintenir.

Il faut rappeler ici que les 2 équipes ont réussi à monter en division supérieure à l'issue de la saison précédente, l'équipe 1 réintégrant la 2ème division, l'équipe 2 montant en 3ème division. L'équipe 1 se trouve dans le groupe D de 2ème division, avec des clubs comme VIGY - WOIPPY - APM METZ - CLOUANGE qui dominent actuellement ce groupe, les autres équipes se battant pour le maintien.

Concernant l'équipe 2, qui se trouve dans le groupe H de 3ème division, le maintien sera compliqué, mais pas impossible si tous les éléments qui la composent font leur maximum, et surtout s'ils parviennent à suivre un peu plus sérieusement les séances d'entraînement.

A ce propos, nous avons accueilli un nouveau coach, en l'occurrence Pierre SCARFOTO, qui entraînait jusqu'à présent des équipes de jeunes du secteur de GANDRANGE/FAMECK, que nous tenons à remercier pour son implication et son sens de la vie de groupe, tout ceci étant fait bénévolement, ce qui est très rare de nos jours.

Pour rappel, voici la liste des activités qui sont menées par le comité de l'ASM en collaboration, pour certaines, avec LA MARIA POLITE :

- Brocante courant Mai
- Tournoi de pétanque fin Juin ou début Juillet
- Fête patronale fin Septembre

Ces manifestations seront bien entendu reconduites pour l'année 2018.

En collaboration avec la municipalité, nous souhaiterions procéder à quelques aménagements qui deviennent vraiment nécessaires, à savoir :

- Création d'un parking et d'un terrain de pétanque derrière le vestiaire
- Protection du stade contre l'envahissement quasi annuel par les gens du voyage
- Etude afin de remplacer le main courante du stade

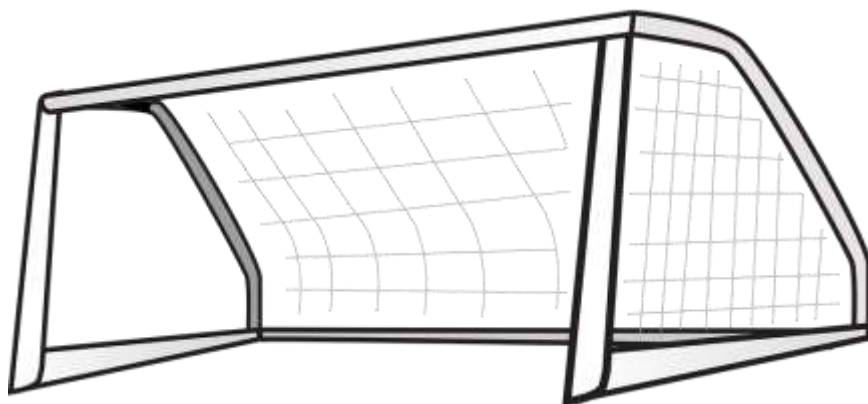
Nous tenons à remercier pour leur dévouement nos 2 arbitres officiels, Mickael BOURG et Jérémy EDOIN, car sans eux,, le club n'aurait pu intégrer les divisions supérieures.

Remerciements également à :

- Nos différents sponsors, dont les panneaux publicitaires ornent la façade du vestiaire.
- La population de MALROY qui nous accueille favorablement lors de la vente de nos calendriers.
- Le club de SAINT.JULIEN.LES.METZ qui nous prête ses installations pour nos entraînements en période hivernale.

Nous aimerions souhaiter également un prompt rétablissement à nos blessés de longue date, notre gardien de but Rémy REINHARD ainsi que notre attaquant Xavier MANGIULLO. Revenez-nous vite, nous avons grand besoin de vous.

Merci et ALLEZ MALROY



# RENTREE DES CLASSES.

Cette année, les élèves du regroupement pédagogique sont répartis entre 4 écoles :  
45 élèves en maternelle sont à Faily répartis dans 2 classes,  
17 élèves de CP et 7 élèves de CE1 sont à Malroy,  
12 élèves de CE1 et 16 élèves de CE2 sont à Vany,  
12 élèves de CM1 et 16 élèves de CM2 sont à Servigny-lès-Sainte-Barbe.



← Classe de FAILLY – Maternelles  
M. LANG

Classe de FAILLY – Maternelles  
Mme HUMBERT-DEJAN



Classe de MALROY  
Mme GOMEZ

Classe de VANY  
Mme DOHR



Classe de SERVIGNY-LES-  
SAINTE-BARBE  
Mme BRAS



Le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) regroupe les communes de Faily, Malroy, Servigny-Lès-Sainte-Barbe et Vany.

Il est composé de 12 membres titulaires et 8 suppléants (3 titulaires et 2 suppléants par commune), tous élus dans leur conseil municipal.

Pour Malroy, Henri POINSIGNON, Jean-Denis MARTIN et Nadine WEBER sont titulaires, Michel BOULANGER et Anne SCHMITT suppléants.

Lors de sa séance du 29 novembre 2018, le syndicat a élu :

- Président : Jean-Denis MARTIN, Conseiller Municipal de Malroy,
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Joël SIMON, Maire de Servigny-Lès-Sainte-Barbe,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Claude LANG, Maire de Vany,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Roland TETERCHEN, Maire de Faily.

La mission du SIS est de gérer le périscolaire qui comprend le service de restauration et la garderie, cette garderie pouvant proposer des activités sportives, culturelles et artistiques.

Nous disposons également d'un accompagnement des enfants dans les bus de ramassage scolaire, accompagnant obligatoire pour les élèves de maternelle.

Le SIS est aussi le maître d'œuvre pour la réalisation du nouveau groupe scolaire à Vany.

8 personnes travaillent pour le SIS :

- 1 secrétaire régisseur des recettes,
- 4 ATSEM,
- 1 responsable administration,
- 1 chargée de la préparation des repas,
- 1 accompagnatrice de bus.

Notre PEdT (Projet Educatif Territorial) est devenu caduque depuis notre passage de 4,5 à 4 jours. Un comité de pilotage est en cours d'installation, chargé du nouveau PEdT, l'objectif étant de mutualiser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité d'éducation entre les projets des écoles d'une part et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part.



*De gauche à droite : Joël SIMON, Jean-Denis MARTIN, Claude LANG et Roland TETERCHEN*

**Nouveau groupe scolaire**



**REALISATION  
D'UN GROUPE  
SCOLAIRE A VANY**

